

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 45 (1957)

Heft: 852 [i.e. 853]

Artikel: A Fribourg : la situation juridique de la femme : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacouex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Un nouveau chapitre de l'

Histoire des consultations féminines en Suisse

La quatrième consultation féminine en Suisse s'est déroulée à La Tour-de-Peilz, le 10 novembre. Nous mettons à part les consultations que certaines communes ont organisées à l'occasion du vote sur la protection des civils, le 3 mars dernier. Il s'agissait là d'une question sur un sujet précis et non pas sur la question de principe.

Comme on le verra en 3e page, une consultation officielle a eu lieu le jour même des élections communales vaudoises. Il nous semble intéressant, à ce propos, de comparer la participation des électrices, en regard des consultations précédentes.

Toutefois, les éléments de comparaison ne sont pas partout les mêmes. À Zurich, il y avait deux questions posées, l'une sur les

droits partiels, l'autre sur les droits complets et les voix très nombreuses se sont divisées, d'où une proportion moindre de voix pour les droits complets.

À La Tour-de-Peilz, la question ne portait que sur les droits communaux.

Remarquons aussi que la question, à La Tour-de-Peilz, a été posée abruptement, il n'y eut pas le temps d'éclairer l'opinion publique féminine, c'est pourquoi la participation n'a pas été aussi considérable qu'on aurait pu le souhaiter. Quant au scrutin de Zurich, nous rappelons qu'on recevait et qu'on répondait aux questionnaires à domicile, ce qui simplifie beaucoup les choses pour des femmes, d'où cette participation massive.

Ensuite, les éléments de comparaison ne sont pas partout les mêmes. À Zurich, il y avait deux questions posées, l'une sur les

Consultations	Electrices inscrites	Bulletins rentrés	Oui	Proportion des électrices inscrites
1952 Genève	72.000	42.000 (59,8 %)	36.000	(50 %)
1954 Bâle	76.000	45.000 (59,4 %)	33.000	(43 %)
1955 Zurich	145.200	132.904 (96,7 %)	52.865	(40 %)
1957 La Tour-de-Peilz	2.148	1.049 (48,8 %)	894	(41 %)



En faveur des jeunes
on vous offre
des timbres
et des cartes

A Fribourg

La situation juridique de la femme

Les 9 et 10 novembre, ont eu lieu, à Fribourg, des conférences et entretiens intéressants le mouvement féministe. Ils étaient destinés aux juristes catholiques et avaient pour thème : La situation juridique de la femme dans la famille, l'Eglise et la cité. Déjà précédemment, des journées d'études avaient été consacrées aux « relations entre l'Eglise et l'Etat en Suisse », ainsi que le fit remarquer M. le professeur François Clerc, doyen de la Faculté de droit, dans son allocution d'ouverture.

Dans la première conférence, Die Frau in der modernen Gesellschaft, on peut remarquer un parallélisme frappant entre l'exposé du conférencier, l'abbé J. David (Zurich) et celui de Mme Barot, le même jour, à la Fédération des femmes protestantes : la situation de la femme, est déterminée par les formes nouvelles de la société auxquelles elle est bien obligée de s'adapter. Mais, fait observe l'orateur, il y a des cas où le droit précède le phénomène social et prépare pour ainsi dire la transformation de la société.

— Nous nous permettons ici d'ouvrir une parenthèse pour noter que c'est le cas dans ces nombreux pays où des populations ne savent pas écrire et où les deux sexes ont reçu le droit de vote, tandis que chez nous où la société a depuis longtemps évolué, le Tribunal fédéral persiste à interpréter la constitution selon la tradition et la coutume, quand Mme Antoinette Quinche demandait qu'on s'adapte aux conditions de la vie actuelle. —

L'orateur pense qu'on peut accorder plus de liberté à la femme sans entamer la famille et d'ailleurs, la société a besoin qu'elle exerce son influence parmi ceux qui la composent, afin de la rendre plus humaine.

Le statut de la femme dans le mariage a été défini par M. Deschenaux, professeur à l'Université de Fribourg. Le mariage, qui est un fait privé, s'insère cependant dans le milieu social et relève du droit. Il est vrai que la femme perd, en se mariant un certain nombre de droits dont elle dispose lorsqu'elle ne dépend que d'elle-même. Toutefois, la famille exige un chef et en cas de divergences, une obligation juridique est nécessaire. Mais toutes les inégalités non absolument nécessaires (suite p. 3)

Cette année, le but précis, c'est l'aide à l'adolescence. Les adolescents doivent profiter des belles années pour acquérir leur formation professionnelle. Pro Juventute offre des bourses d'apprentissage à ceux qui ne pourraient disposer de l'argent nécessaire et ne peuvent être aidés d'autre manière. La Fondation consent aussi des prêts sans intérêt pendant la durée des études.

Après les heures de travail, il convient de faire un emploi fructueux des loisirs. Pro Juventute soutient des initiatives qui visent à contribuer au développement des jeunes pendant les loisirs : places de jeux Robinson, cours de bricolage, de travaux artistiques (mosaïque, broderie sur toile, tissage, vannearie, batik, masques), services de prêts d'outils, colonies de vacances linguistiques, jeunes filles stagiaires auprès de mères surmenées, etc.

Pour réaliser ces programmes attrayants et éducatifs, soutenez « Pro Juventute », achetez les timbres et cartes.

A nos abonnés

Le calendrier des fêtes de fin d'année nous oblige à avancer le présent numéro et le prochain « Femmes suisses » d'une semaine. Par contre, le premier « Mouvement féministe » 1958 ne pourra pas parvenir à nos abonnés pour le 4 janvier, à cause des jours fériés, il ne sera distribué qu'après le 6 janvier.

Nous serions très reconnaissants à nos abonnés de ne pas oublier le bulletin de l'abonnement pour l'abonnement 1958, qui se monte cette fois-ci à

8 francs

en raison de l'augmentation des frais d'imprimerie. Un grand merci à ceux qui se sont acquittés déjà et à ceux qui ont arondi la somme.

Floriane Institut pédagogique privé Pontaise 15 LAUSANNE
Nouvelle direction: E. PIOTET Tél. 24 14 27
Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

La cause de la femme est la cause de l'homme. Ils s'élevant où ils sombrent ensemble.

Lord Tennyson.

Marché commun ou zone de libre échange ?

M. le conseiller fédéral Petitpierre, s'est efforcé de répondre à cette question, lors de la conférence d'information organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses à Berne, le 4 novembre, à l'Hôtel Bristol, où la grande salle avait peine à contenir plus de 200 auditrices.

M. D. Berthoud, présidente donna la parole à l'orateur qui fit d'abord l'historique du problème. Après la première guerre mondiale, la crise économique qui suivit obligea les Etats à se replier sur eux-mêmes. Ils élevèrent les barrières douanières et vécurent le possible sur le marché intérieur. Ce repliement nationaliste s'est naturellement encore accentué après la deuxième guerre mondiale. Sitôt le conflit terminé, dans l'Europe en ruines, on chercha à remédier à cette paralysie des échanges commerciaux et l'on créa l'Organisation économique de coopération européenne (OECE) dont la Suisse fait partie. D'excellents travaux a été fait pour rendre les échanges de marchandises plus faciles entre les pays. Un exemple parmi d'autres, la compensation multilatérale. Il n'est pas toujours facile, entre deux pays d'équilibrer

exactement leurs importations et exportations réciproques, on a organisé alors le système qu'un cas simplifié va illustrer : la Suisse vend pour 1000 francs de montres au Danemark, les Anglais achètent pour 1000 francs de bacon au Danemark, la Suisse achète pour 1000 francs de Whisky aux Anglais et, par ce moyen, compense l'exportation de ses montres au Danemark.

Il fallait toutefois aller plus loin pour rapprocher les pays d'Europe. Ce n'est pas la première fois que ce besoin se fait sentir. Déjà des temps d'Henri IV fut proposé un plan de fédération européenne, après les guerres de Napoléon, la Sainte Alliance s'efforça d'unir les monarques du continent. A la suite de nos deux guerres mondiales, l'hégémonie européenne sur les autres continents s'est élargie et la nécessité d'une fédération européenne a trouvé son expression au Parlement de Strasbourg. On a créé ensuite la communauté du charbon et de l'acier (plan Schuman) à laquelle les membres ont remis une partie de leur souveraineté. La poursuite de ces efforts nous conduit aux deux propositions que l'on discute actuellement.

Marché commun

Les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), ont été les initiateurs d'un marché commun dont font partie maintenant la France, l'Italie et l'Allemagne occidentale, depuis le traité de Rome signé au printemps 1957 et qui prendra effet au 1er janvier 1958.

Buts

Elimination progressive des tarifs douaniers.

Harmonisation graduelle de la politique économique, monétaire, de la formation professionnelle, des mouvements de la main-d'œuvre.

Des relations avec les territoires d'Outre-mer.

Les 6 pays restent politiquement indépendants, leur économie s'unifiera peu à peu.

Objections suisses

La Suisse redoute une intégration si poussée.

Le marché commun dépend de conditions politiques qui ne sont pas toujours remplies.

À l'extérieur du marché commun, le tarif douanier serait plus élevé que le nôtre, cette différence nuirait à nos exportations hors de nos pays et à l'importation de matières premières bon marché.

Les conflits seraient soumis à des autorités supranationales où les solutions risqueraient d'être imposées par les grands Etats.

Ce marché commun nécessitera un appui administratif fort lourd, on parle de 12.000 fonctionnaires.

*

Cependant, être en dehors du marché commun pose aussi d'autres problèmes.

M. Petitpierre, reconnaissant les obstacles et les difficultés qui se présentent lorsque nous devons nous adapter aux circonstances qui affectent nos voisins, pense que nous devons être attentifs à l'évolution européenne vers l'unité. Soyons prudents mais non timorés.

Le chef du Département politique juge que nous pourrions adhérer à la zone de libre échange après avoir surmonté les difficultés par des négociations.

Zone de libre échange

Ce système a été proposé, en 1956, par la délégation de la Grande-Bretagne à l'Organisation économique pour l'Europe, aux 17 pays qui en font partie. Les principes à la base du système sont la garantie de laisser le maximum de liberté aux pays qui en font partie et le désir de lutter contre les divisions entre pays européens.

Buts

Ils sont moins ambitieux que ceux du marché commun.

Chaque pays garde son propre tarif douanier, mais on travaille à les abaisser tous graduellement.

On cherche à renforcer la libération des échanges, à rendre le commerce plus libre.

Éliminer de l'économie ce qui est désuet et coûteux.

Augmenter la stabilité en Europe afin de rendre plus intenses les relations avec le reste du monde.

Les organes de cette zone seraient : un organe délibérant, un conseil administratif comme exécutif, une cour de justice ; 12 à 15 ans seront nécessaires pour l'établissement de la zone.

Difficultés à surmonter

Obtenir des clauses de protection pour notre agriculture qui lutte sur un sol maigre, mais qui nous est indispensable.

Notre nouveau tarif douanier, qui devrait être présenté à notre entrée dans cette zone, n'est pas encore prêt.

La garantie d'origine des marchandises importées et réexportées pose des problèmes.

Dans les questions de concurrence, il faut chez nous limiter l'intervention gouvernementale.

L'abus des clauses de sauvegarde qui permet à un pays d'être libéré d'obligations dans des circonstances difficiles, peut mettre en cause tout le système.

